



L'EXPLOITATION AURIFÈRE INDUSTRIELLE PRESENTE DES RISQUES GRAVES POUR L'EAU DANS LE NORD D'HAÏTI

Les Sociétés Minières ne fournissent pas d'information—mais une équipe internationale des avocates spécialisées dans les droits de la personne, des hydrologues, et les organisations des communautés Haïtiennes ont complété l'étude de base sur l'eau dans le milieu rural Haïtien

(Cap-Haïtien, 11 décembre, 2018)—L'exploitation aurifère industrielle présente des risques graves de contamination et de détérioration de l'eau au Nord d'Haïti, selon les résultats de l'étude menée par la *Global Justice Clinic* de l'Université de New York (GJC), *Kolektif Jistis Min* (Collectif pour la justice minière ou KJM), deux hydrologues américaines et les organisations des communautés en résistance à l'exploitation minière. Face au silence des entreprises concernant leurs plans et les potentiels impacts environnementaux, cette coalition des acteurs a travaillé en partenariat avec des communautés locales pour compléter l'étude de base sur l'eau.

Depuis plus de trois ans, l'équipe internationale a évalué les attentes au droit à l'eau dans plus d'une vingtaine des communautés situées dans la zone de permis d'exploitation minière aurifère de Morne Bossa à Quartier Morin, dans le département Nord d'Haïti. Le permis de Morne Bossa est l'un parmi trois, tenus par les sociétés minières en Haïti. Les équipes comprenant des membres des communautés locales et les scientifiques ont pris des mesures sur le terrain de plus de 70 forages, des puits creusés à la main, des sources et des rivières dans la zone étudiée. Les scientifiques ont mené les tests en laboratoire sur les échantillons d'eau sur 48 sites en vue d'établir la présence des métaux, des anions, et de l'autre géochimie.

L'étude a confirmé qu'il se trouve un aquifère saine à Quartier Morin. Toutefois, les scientifiques proposent qu'il le faut protéger. « Si les sociétés minières extraient une large quantité des eaux souterraines, il est possible que les puits creusés à la main et les forages tombent à sec jusqu'à ce que le pompage soit mis à fin et le système soit capable de se récupérer. Ce processus pourrait prendre les années, ou la sécheresse pourrait rester même permanente, » a dit Dr Tess Russo, l'une des hydrologues qui a mené l'analyse scientifique. « De plus, à cause des impacts des activités minières sur la qualité d'eau, il pourrait devenir impossible pour la ville du Cap Haïtien de s'appuyer sur [Quartier Morin pour l'eau potable](#), comme le gouvernement et les partenaires internationaux ont proposé. »

L'étude a relevé que la majorité des forages ont pompé de l'eau qui ne montre aucune indication qu'elle ne serait pas bonne pour le boisage ou pour d'autres usages. Cependant, tous les tests des puits creusés à main—qui accèdent les eaux souterraines peu profondes—ont confirmé la présence d'Ecoli, indiquant une contamination fécale. Si une société minière extrait une grande quantité de l'eau, il serait possible que les eaux souterraines causent une contamination croisée des eaux plus profondes des forages. Cela pourrait rendre l'eau pompée insalubre.

“À moins que les sociétés minières ou le gouvernement haïtien ne diffusent pas de données qu'elles possèdent, seulement l'étude de base produit les données publiques documentant les conditions de l'eau dans la zone de permis Morne Bossa,” a dit Margaret Satterthwaite, Directrice de la *Global Justice Clinic*. Le droit haïtien exige que les sociétés minières mènent une étude de faisabilité— incluant la notice d'impact des impacts socio-économiques et environnementaux du projet, et une étude d'impact environnemental avant que la mine soit construite. Ca fait plus que trois semaines que la GJC a présenté une demande écrite aux

titulaires des permis—[Resources Générale Corporation](#) et [3D Resources](#)—pour obtenir l'accès à ces données publiques. La GJC n'a pas encore reçu de réponse. Le Bureau des Mines et de l'Energie d'Haïti a rejeté des demandes similaires et il n'a pas donné l'accès aux données.

Conformément au droit de la personne applicable en Haïti, il faut que l'état oblige tous les sociétés minières à réaliser les évaluations participatives et à consulter les communautés. De plus, il faut exiger la divulgation publique de toutes les informations sur les impacts des activités minières sur l'environnement, la santé et des droits humains de la communauté. La divulgation des plans comment les entreprises répondent aux impacts est obligatoire. Selon les meilleures pratiques, l'entreprise doit commencer l'étude d'impact environnemental le plus tôt que possible dans le cycle de vie du projet. Les résidents locaux ont [le droit à l'accès à l'information](#), cela veut dire que les entreprises pertinentes devraient assurer l'accès à l'information aux communautés de façon propre et de bonne qualité sur les activités proposées.

Il est bien connu, en particulier en ce qui concerne l'exploitation minière aurifère, d'argent et d'autres métaux, que l'exploitation ne nécessite pas seulement beaucoup d'eau, mais elle aussi contamine l'eau. Il faut isoler et traiter l'eau usée et contaminée de façon prudente pour protéger l'eau potable contre l'infiltration. « Il arrive trop souvent que les communautés souffrent des effets des accidents industriels, des tremblements de terre et des autres désastres naturels, et elles ne peuvent pas prouver que les effets sont causées par l'exploitation minière, parce qu'elles ne possèdent pas de données concernant les conditions avant le début de l'exploitation minière dans leurs communautés », constate Ellie Happel, Directrice du Projet sur Haïti de la GJC. « L'étude de base sur l'eau comble cette lacune. »

En mai, les résidents ont publié [une lettre ouverte](#) revendiquant qu'ils n'échangeront jamais l'eau pour l'or. Maintenant, ils peuvent prouver avec les données que l'eau n'est pas contaminée avec les métaux lourds et produits chimiques qui souvent accompagnent l'exploitation minière. « Nous avons les données qui montrent nos ressources en eau aujourd'hui, et nous devons protéger—et améliorer—lesquelles nous avons. Nous demandons les autorités locales et nationales, ainsi que les sociétés minières, de suspendre les activités minières définitivement dans notre région et partout en Haïti », a dit Maxene Joseph, un leader local qui a participé à toutes les phases de l'étude de base sur l'eau.

Pour plus d'information, s'il vous plaît mettez-vous en contact avec:

Ellie Happel (anglais, créole et espagnol), NYU *Global Justice Clinic*, ellie.happel@nyu.edu; 206-816-0544

Margaret Satterthwaite (anglais, créole, français), NYU *Global Justice Clinic*, margaret.satterthwaite@nyu.edu; 347-277-5035 & 212-998-6100

Note des éditeurs :

Les membres des communautés locales, activistes du *Kolektif Jistis Min*, et aussi les scientifiques, qui ont mené cette étude, sont disponibles de parler à la presse sur demande.

Veillez trouver ici les informations de fond sur les risques de l'exploitation de l'or pour les droits humains et l'environnement en Haïti: [Byen Konte, Mal Kalkile ? Les risques de l'exploitation de l'or pour les droits humains et l'environnement en Haïti.](#)

A propos de la *Global Justice Clinic*

La *Global Justice Clinic* à la Faculté de Droit de l'Université de New York fournit des services juridiques de haute qualité relatif au domaine des droits de la personne, aux clients individuels, aux organisations non-

gouvernementales et intergouvernementales, en partenariat avec des groupes basés aux États-Unis et à l'étranger. En travaillant comme conseiller juridique, conseil, Co-conseil, ou partenaire de plaidoyer, les étudiants de la Clinique travaillent main dans la main avec des avocats et des défenseurs des droits de la personne du monde entier. La Clinique travaille sur les sujets relatifs aux droits de la personne depuis la création de la Clinique.